REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

PERSONNE RESPONSABLE DES
MARCHÉS PUBLICS

Antananarivo, le 14 SEPT 2026

**PROJET : « RENFORCEMENT DE L'ADAPTATION ET DE LA RÉSILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE SECTEUR DES HUILES ESSENTIELLES À MADAGASCAR » (ARCHE)**

# AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LA SÉLECTION DE DEUX (02) PROJETS PILOTES D'ADAPTATION VISANT À RENFORCER LA RÉSILIENCE DES ACTEURS DE LA FILIÈRE DES HUILES ESSENTIELLES À MADAGASCAR FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

## 1. CONTEXTE

Le Gouvernement de la République de Madagascar, à travers le Bureau National de Coordination des Changements Climatiques et de la REDD+ (BNCCREDD+) du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), exécute au niveau national le projet « Renforcement de l'adaptation et de la résilience au changement climatique dans le secteur des huiles essentielles à Madagascar » (ARCHE), avec l'appui technique de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) et le financement du Fonds pour les Pays les Moins Avancés (LDCF) du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM/GEF), en partenariat notamment avec le Groupement des Exportateurs d'Huiles Essentielles et Extraits de Madagascar (GEHEM-GIE).

Le projet ARCHE vise à réduire la vulnérabilité et à renforcer la résilience de la chaîne de valeur des huiles essentielles face aux impacts du changement climatique, notamment par la promotion de technologies, de services et de mécanismes de financement innovants en faveur de l'adaptation.

Dans ce cadre, le projet prévoit la mise en œuvre de deux (02) projets pilotes destinés à tester et à démontrer des solutions concrètes et innovantes permettant de réduire la vulnérabilité des systèmes de production et de transformation de la filière. Le présent appel vise ainsi à identifier des micro, petites et moyennes entreprises (MPME), des entrepreneurs et d'autres acteurs économiques éligibles disposant d'un projet d'adaptation pertinent, techniquement faisable et présentant un potentiel d'impact, de réplication et de mise à l'échelle.

## 2. OBJECTIF DE L'APPEL

Le présent appel a pour objectif de sélectionner deux (02) projets pilotes permettant de :

- tester et démontrer des technologies ou des solutions innovantes d'adaptation au changement climatique ;
- réduire la vulnérabilité des acteurs de la filière des huiles essentielles face aux risques climatiques ;
- renforcer la résilience des systèmes de production, de transformation et/ou des infrastructures liées à la filière ;
- générer des résultats mesurables sur les plans économique, social et environnemental ;
- produire des expériences et de bonnes pratiques susceptibles d'être reproduites et mises à l'échelle dans d'autres territoires ou chaînes de valeur des huiles essentielles.

## 3. DOMAINES D'INTERVENTION

Les propositions devront porter sur des technologies, des services ou des solutions concrètes d'adaptation répondant à des risques climatiques clairement identifiés. Elles pourront notamment contribuer à :

- l'amélioration de la productivité et des rendements ;
- l'amélioration de la qualité des produits ;
- la réduction des pertes liées aux aléas climatiques ;
- l'amélioration des revenus des producteurs et des autres acteurs de la chaîne de valeur ;
- l'amélioration de la résilience des infrastructures de production et de transformation ;
- la réduction de la consommation d'énergie et/ou des émissions de gaz à effet de serre, lorsqu'elle contribue directement à la résilience de la filière ;

- tout autre résultat contribuant directement au renforcement de la résilience climatique de la filière.

Les candidats devront démontrer clairement le lien entre les risques climatiques identifiés et les mesures d'adaptation proposées.

## 4. ZONES D'INTERVENTION

Les projets devront être mis en œuvre dans une ou plusieurs des régions d'intervention du projet ARCHE :

- Vakinankaratra ;
- Amoron'i Mania ;
- Haute Matsiatra ;
- Vatovavy ;
- Fitovinany ;
- Atsimo Atsinanana ;
- Ihorombe.

## 5. FINANCEMENT

Le financement de chaque projet pilote sera déterminé en fonction des besoins et du plan d'affaires présenté. À titre indicatif, le mécanisme financier pourra comprendre :

**Contribution du porteur de projet :** au moins 8 % de l'investissement total du projet, sous forme de fonds propres et/ou de prêt bancaire.

**Subvention du FEM/GEF :** jusqu'à 40 % de l'investissement total, sous forme de subvention financière et/ou d'assistance technique, dans la limite de 50 000 USD par projet pilote.

**Financements complémentaires :** le projet ARCHE pourra accompagner les porteurs dans la mobilisation de financements auprès d'institutions financières, de banques, de fonds d'investissement ou d'autres mécanismes appropriés.

Sous réserve des dispositions de la convention, le financement sera décaissé en trois tranches liées à l'atteinte des résultats :

- 30 % à la signature de la convention, après validation du rapport de démarrage ;
- 40 % après présentation des pièces justificatives et validation des rapports technique et financier intermédiaires ;
- 30 % après l'évaluation finale et l'audit.

## 6. DURÉE DES PROJETS

La durée de mise en œuvre de chaque projet pilote est fixée à **vingt-quatre (24) mois** à compter de la date de signature de la convention.

## 7. PROFIL DES PORTEURS DE PROJETS

Le présent appel s'adresse notamment aux :

- micro, petites et moyennes entreprises (MPME) de la filière des huiles essentielles ;
- entrepreneurs et opérateurs de la chaîne de valeur des huiles essentielles ;
- entreprises de production, de transformation, de distillation et/ou de valorisation des huiles essentielles ;
- autres acteurs économiques éligibles disposant d'une solution ou d'une technologie d'adaptation applicable à la filière.

Les candidats devront démontrer leur capacité à assurer la mise en œuvre technique, opérationnelle et financière du projet proposé.

## 8. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés devront soumettre un dossier unique comprenant au minimum :

1. **Une lettre de soumission** dûment signée ;
2. **Un plan d'affaires (Business Plan) détaillé**, comprenant notamment :
   - la description de la technologie ou de la solution d'adaptation ;
   - la justification du lien avec les risques climatiques identifiés ;
   - l'analyse de la faisabilité technique, économique et opérationnelle ;
   - le potentiel de réplication et de mise à l'échelle ;
   - les impacts économiques, sociaux et environnementaux attendus ;
   - la contribution à la résilience climatique ;
   - le mécanisme de financement proposé ;
   - l'analyse des risques et les mesures d'atténuation ;
   - le plan de suivi des indicateurs d'impact, notamment en matière de productivité, d'emplois, de revenus, d'émissions de GES et d'économies d'énergie.

3. **La composition de l'équipe**, accompagnée des CV des principaux membres et de la répartition de leurs responsabilités.

## 9. LIVRABLES DES PROJETS SÉLECTIONNÉS

Les porteurs des projets sélectionnés devront notamment produire :

- un rapport de démarrage comprenant la méthodologie et le chronogramme ;
- un rapport technique intermédiaire ;
- un rapport financier intermédiaire accompagné des pièces justificatives ;
- un rapport technique final présentant les résultats, les impacts, la durabilité et les possibilités de transfert des acquis ;
- un rapport financier final consolidé.

Les projets feront également l'objet d'une capitalisation et d'une diffusion des résultats, notamment au moyen de leçons apprises, de témoignages, de fiches de capitalisation, d'études de cas, de supports audiovisuels et de contenus destinés à la plateforme en ligne du projet ARCHE.

## 10. MODALITÉS DE SOUMISSION

Les dossiers devront être soumis au plus tard le 28 OCT 2026 **.....à 12 h 00 (heure locale)**. Les candidatures peuvent être transmises sous format physique ou électronique.

**Sous format physique**

Le dossier devra être placé dans une enveloppe scellée portant la mention :

**« Projet ARCHE - Appel à manifestation d'intérêt pour la sélection de projets pilotes d'adaptation visant à renforcer la résilience des acteurs de la filière des huiles essentielles à Madagascar face au changement climatique »**

Le dossier devra être déposé auprès du :

**Bureau National de Coordination des Changements Climatiques et de la REDD+ (BNCC-REDD+)**
Nanisana Iadiambola, près de la DREDD Analamanga
101 Antananarivo, Madagascar

**Sous format électronique**

Les dossiers peuvent être envoyés à : lalasonm@yahoo.com

Avec copie à : president@gehemgie.com ; de@gehemgie.com ; technical.assistant@gehemgie.com ; hhrondro@gmail.com ; manampisoahaja@gmail.com ; anokinimamy24@gmail.com.

Les documents électroniques devront être transmis comme suit :

- Plan d'affaires (Business Plan) : un seul fichier au format PDF ;
- Lettre de soumission et composition de l'équipe : regroupées dans un seul fichier au format PDF.

L'objet du courriel devra porter la mention suivante :

**« Projet ARCHE - Projets pilotes d'adaptation visant à renforcer la résilience des acteurs de la filière des huiles essentielles à Madagascar face au changement climatique »**

Toute candidature reçue après la date limite ou ne respectant pas les modalités de soumission indiquées ci-dessus sera déclarée irrecevable.

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour la suite du processus.

La Personne Responsable des Marchés Publics

*Signature et cachet*

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
La Personne Responsable des Marchés Publics

RAVELOSON Eddy Christiano